

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), a déclaré le 15 juin 2012, avoir franchi indirectement à la baisse le seuil de 10% dans le capital de la société Eqdom à travers la cession par sa filiale Fipar, le 11 juin 2012, de 156 224 actions Eqdom, sur le marché de blocs, au cours unitaire de 1 860 dh.

Suite à cette transaction, la CDG détient :

- directement 7.847 actions Eqdom, soit 0,47% du capital de la société ;
- indirectement, à travers sa filiale SCR, 77 675 actions Eqdom, soit 4,65% du capital de la société.

La participation totale (directe et indirecte) de la CDG est de 5,12% dans le capital d'Eqdom.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières